

Braccio, Nadia

De: Joan Holvik [joanholvik@videotron.ca]
Envoyé: 11 mars 2014 19:52
À: Greffe
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Madame/Monsieur,

Au mois de juillet 2013, nous avons envoyé des lettres recommandées à M. Daniel Richard portant l'objet suivant qui concerne nos trois propriétés: Avis de non-consentement à l'installation d'un compteur-émetteur de radiofréquences et à toute entrée non autorisée sur ma propriété pour toute fin autre que la relève de ma consommation d'électricité (sans préjudice).

Cependant, en automne passé, un technicien est venu chez nous à Lorraine dans le but de changer notre compteur mécanique pour un compteur dit intelligent. Une chance que nous étions à la maison à ce moment et avons pu dire au technicien de ne pas toucher à notre compteur. Est-ce que M. Richard ne sait pas lire? On a REFUSÉ l'installation d'un compteur-émetteur de radiofréquences et ils ont eu l'audace d'embarquer sur notre propriété sans notre autorisation pour faire ce que nous avons demandé qu'ils ne fassent pas! C'est après cet incident que nous avons collé une affiche sur notre compteur avisant notre non-consentement à l'installation d'un nouveau compteur. J'espère qu'Hydro respectera ce qui est écrit sur l'affiche si jamais ils ressaient de changer notre compteur.

À la dernière assemblée générale de la communauté protégée du Sanctuaire des Lacs à Wentworth où se trouve notre chalet, nous avons voté un moratoire sur l'installation des compteurs intelligents. Espérons qu'Hydro-Québec décide d'arrêter ce projet de fou avant que le moratoire tire à sa fin. Notre chalet est notre refuge et notre sanctuaire. En ville, malgré le fait que nous n'avons pas le nouveau compteur, nous sommes bombardés par les radiofréquences nocives des compteurs des autres. Au moins on en a un répit au chalet.

La compagnie qui gère l'installation des compteurs intelligents a laissé plusieurs messages nous demandant de rappeler parce qu'ils n'avaient pas accès au compteur à notre entreprise pour pouvoir le changer. Quand nous avons enfin rappelé pour leur dire que nous avions déjà envoyé une lettre de refus et qu'ils n'auraient pas accès, on nous a dit que nous n'avions pas le choix et si nous ne voulions pas faire installer un compteur intelligent, ils allaient installer un compteur non communicant. Nous travaillons dans le domaine de la santé, pas la maladie, mais bien la santé. Nous passons nos journées à aider nos patients à rester en santé ou de la retrouver. Nous les éduquons sur la santé pour qu'ils puissent la prendre en main et ne pas dépendre du système de «santé» qui est débordée et ne s'occupe que de la maladie. Et nous mêmes, nous nous occupons de notre propre santé. Il est inacceptable qu'Hydro-Québec prenne la décision majeure d'introduire ces machines qui sont si nuisibles à notre santé sans avoir recherché comme il faut leurs effets et sans avoir consulté les personnes qui doivent subir ces effets. Pourquoi sommes-nous tant à comprendre que les compteurs intelligents sont nuisibles à la santé, incluant plusieurs pays en Europe, mais que les dirigeants d'Hydro refusent de le voir? Est-ce que c'est parce que ça va nuire à leur orgueil d'admettre qu'ils ont fait une erreur? Si c'est le cas, nous sommes prêts à les pardonner sous condition qu'ils rectifient leur erreur. Ne savent-ils pas qu'ils nuisent à leur propre santé aussi? Tout ce qu'on va avoir accompli avec ces compteurs est de rendre la population de plus en plus malade, donc engorger de plus en plus notre système de «santé».

Nous demandons donc à votre Régie d'exiger d'Hydro Québec un moratoire et une étude à long terme sur les effets sur la santé des nouveaux compteurs et que vous déposiez ce témoignage au dossier R3863-2013.

Merci de votre collaboration,

Martin Bezeau et Joan Holvik